

Le Cinéma, Le Théâtre et les Personnes Déficiantes Sensorielles

I. CONTEXTE

Le cinéma est sans doute un des arts les plus populaires et les plus aimés du grand public. Il occupe une place centrale dans la vie culturelle collective. De par la multitude de genres qu'il propose et de sujets qu'il traite, il répond aux attentes les plus diverses et peut ainsi satisfaire tous les profils de spectateurs et toutes les tranches d'âge.

Mais qu'en est-il des personnes avec une déficience sensorielle? Comment « visionner » un film sans en voir les images? Comment percevoir toutes les subtilités des dialogues et des bruitages sans les entendre?

Certaines avancées techniques permettent aujourd'hui aux personnes malvoyantes, non-voyantes, malentendantes et non-entendantes d'accéder au contenu du film et de profiter pleinement d'une projection ou d'une œuvre théâtrale.

Depuis ces dix dernières années, les cinémas et les théâtres ont-ils fait des efforts pour adopter ces nouvelles techniques? Certaines interpellations de nos affiliés à ce sujet nous laissent en mesure d'en douter. D'autres au contraire pointent des initiatives réellement intéressantes et parfois innovantes.

II. DEVELOPPEMENT

1. Le cinéma, le théâtre et les personnes déficientes visuelles

L'audiovision ou audio-description est un procédé destiné à rendre un film ou une pièce de théâtre accessible aux personnes malvoyantes et non-voyantes. Elle consiste à insérer sur la bande-son des commentaires sur des informations visuelles, auxquelles ces spectateurs n'ont pas accès d'habitude. Ainsi, ces descriptions permettent une meilleure compréhension du film mais aussi une perception des ambiances propres à chaque scène. Ces commentaires s'intercalant entre les répliques vont définir les décors, les costumes, les expressions des acteurs, les gestes, les changements de lieux...

L'audiovision naît en 1975 aux Etats-Unis, où les premières formations d'audio-descripteurs voient le jour, à l'initiative d'Auguste Coppola, frère du célèbre réalisateur. Cette technique apparaît ensuite en France, en 1989.

En 1995, ARTE est la première chaîne à diffuser des films en audio-description, en France. Quant à la filiale TF1, elle édite des DVD en audiovision avec l'accord préalable du distributeur et du réalisateur qui y apporte éventuellement ses modifications. La traduction est confiée à l'AVH (Association Valentin Haüy) spécialisée dans l'audio-description.

En Belgique, Les Amis des Aveugles à Ghlin proposent un ciné-club à l'accès gratuit pour des adultes et des enfants déficients visuels. Le doublage des films diffusés sont réalisés par l'association elle-même avec la collaboration d'une personne non-voyante. Elle compte ainsi près de 40 long-métrages en audiovision, à son actif. Les projections ont lieu dans différentes salles, notamment au Plaza-Art de Mons, au CEME à Charleroi, ou encore au Kinopolis d'Imagibraine, à Braine-L'Alleud. Les participants sont même pris en charge par l'association, à partir de la gare proche du lieu de projection. Enfin, les Amis des Aveugles participent annuellement au Festival du Film d'Amour de Mons et au Festival International du Film Francophone de Namur.

Nous avons eu l'occasion d'assister à une projection du film *L'Illusionniste* traduit par les Amis des Aveugles. Nous avons notamment découvert qu'il suffisait de fermer les yeux pour que l'audiovision se transforme en un formidable outil de mise en situation. En ouvrant les yeux à la fin de la scène, il était impressionnant de constater à quel point l'image correspondait parfaitement à l'idée qu'on avait pu s'en faire, grâce aux commentaires des audio-descripteurs. Cette technique demande aux auditeurs d'être totalement à l'écoute, les projetant ainsi littéralement dans le film, sans avoir accès à la moindre information visuelle. Il est d'ailleurs intéressant de souligner

qu'une projection en audiovison ne doit pas forcément s'accompagner d'écouteurs. En effet, les commentaires audibles par l'ensemble de la salle, ne perturbent nullement la perception du film pour les spectateurs « voyants ».

L'audiovison de qualité ne s'improvise pas et répond à toute une série de critères. Tout d'abord, les audio-descripteurs ou « traducteurs d'images » sont souvent des acteurs professionnels, formés à l'audio-description. Outre leur talent d'interprétation, on leur demande d'être dotés d'une voix agréable et modulée, comme pour toutes les voix-off. De plus, les audio-descripteurs sont aussi les auteurs des textes, en règle générale. Ici, le travail d'audiovison peut se révéler fort complexe. Il faut pouvoir décrire une ou plusieurs images sur un laps de temps parfois très court, entre deux répliques. C'est pourquoi une bonne maîtrise de la langue française s'impose car il faut trouver les mots les plus évocateurs. Il est important de respecter certains silences, laisser place à l'imagination. Il est donc essentiel de ne pas traduire systématiquement les informations visuelles, au risque de rendre le film indigeste.

De plus, toutes les personnes déficientes visuelles n'ont pas les mêmes besoins. Ainsi, une personne malvoyante sera plus en attente de détails visuels qu'une personne aveugle qui lui préférera une information moins dense. Ici encore, il appartient au traducteur d'images de trouver le juste milieu. L'application de ces recommandations demande donc un certain métier.

La réalisation d'un film en audio-description coûte en moyenne 7500 € et nécessite un mois complet de travail, au minimum, incluant l'écriture des commentaires, l'interprétation par des comédiens formés et la réalisation technique¹.

Au théâtre, l'audiovison se fait le plus souvent en direct, contrairement au cinéma où les commentaires sont enregistrés sur la bande-son. Les audio-descripteurs se placent dans une régie insonorisée et peuvent ainsi s'adapter au rythme des différentes représentations. Les spectateurs sont équipés de casques infrarouges. Fin 2007, Christine Welche met au point une formation à l'audio-description théâtrale, avec l'ABCD (Association bruxelloise et brabançonne des compagnies dramatiques). Au-delà de la formation, l'asbl associe les personnes déficientes visuelles à toutes les étapes de la traduction

¹ Informations de Handiplus : www.handiplus.com (mise-en-ligne le 20/04/2005)

des œuvres. Le résultat est à la hauteur, puisque rien que pour la première saison 2008-2009, il y a eu 45 représentations et 280 spectateurs².

2. Le cinéma, le théâtre et les personnes déficientes auditives

Aujourd'hui, les seuls films accessibles aux personnes mal et non-entendantes, dans l'ensemble des cinémas, sont les œuvres étrangères en version originale, sous-titrées en français. Encore faut-il que le spectateur sache lire, ce qui n'est pas le cas de toutes les personnes sourdes. D'autres ne maîtrisent pas parfaitement la langue française mais bien la langue des signes. De plus, les bruitages, les modulations de voix, les sons qui jouent un rôle essentiel dans le développement de l'intrigue ne sont évidemment pas perçus.

Pour les personnes déficientes auditives ayant accès à la lecture et à la langue française, il existe une technique nommée sur-titrage qui s'attelle à décrire les effets sonores, en plus des dialogues. Les sur-titres peuvent être visionnés sur écran ou sur un boîtier individuel. Les informations complémentaires fournies par ce système concernent une large gamme de détails auditifs : le personnage en train de parler, la musique qu'on peut entendre, le bruit provoquant telle action... Différentes couleurs sont utilisées, notamment pour dissocier les répliques de l'usage d'une langue étrangère, d'une voix-off...

Au théâtre, les sur-titrages sur boîtier individuel ou sur un écran au-dessus de la scène ne sont pas pléthore et les spectacles signés le sont sans doute encore moins. Au Théâtre de Poche, chaque pièce programmée bénéficie d'une ou deux représentations en langue des signes.

Pour les personnes malentendantes, il existe les boucles magnétiques dont encore trop peu de salles de théâtre et de cinéma sont équipées. La boucle magnétique amplifie les sons pour les personnes appareillées. Il s'agit d'une installation constituée d'un fil encerclant la salle (ou une partie). Les sons émis dans ce périmètre sont alors captés par des micros, avant d'être intensifiés par un amplificateur et renvoyés vers le fil électrique. Ainsi, se crée un champ

² Informations de la Libre Belgique : www.libre.be/actu/namur-luxembourg/article/535868

d'ondes électromagnétiques captées par les personnes réglant leur prothèse auditive en position T. Le Théâtre du Parc est équipé de ce dispositif³.

En mars 2007, une initiative française tout à fait originale voit le jour. Lors du 25^e Festival Cinéma d'Alès, la société de cinéma numérique XDC propose, pour la première fois en France, deux séances à la fois accessibles aux non et malentendants et aux non et malvoyants, en couplant l'audio-description et le sur-titrage. Il s'agissait de la projection du film d'animation Azur et Asmar.

III. CONCLUSION

En Belgique, des associations se consacrent au cinéma pour tous et des initiatives voient le jour, soutenues par les festivaliers mais peu de complexes cinématographiques suivent. On enregistre en revanche des efforts notables, au niveau des théâtres. Quant à la France, elle s'inscrit dans une démarche plus volontaire à travers certaines chaînes de télévision, associations et société de production.

Nous avons pu le constater tout au long de cette analyse, quelques démarches en matière de cinéma et spectacles accessibles aux personnes déficientes sensorielles existent bel et bien. Elles se multiplient mais sont encore loin de se généraliser.

Il serait intéressant que les ministres de tutelle se penchent plus longuement sur la question, en soutenant les formations d'audio-descripteurs, en aidant les sociétés de production, en encourageant et en sensibilisant les professionnels du secteur cinématographique et théâtrale mais aussi en légiférant plus fermement, sans se limiter à l'accessibilité physique des lieux.

Les complexes cinématographiques et les théâtres sont sans doute les premiers ciblés car sans le dispositif adéquat, les meilleures traductions en audiovison ou encore en sur-titre n'ont aucune raison d'être.

³ Informations www.gamah.be/documentation/dossiers-thematiques/cecite-surdite-et-culture

Date : 01 décembre 2009

Chargée d'analyse : Adriana Ciciriello

Animatrice

Responsable de l'ASPH : Gisèle Marlière

Secrétaire Générale de l'Association Socialiste de la
Personne Handicapée